



## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 5 décembre 2017 à 19 h, les règlements suivants :

- Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve (SDC), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation (RCA17 27006);
- Règlement sur la taxe relative aux services - exercice financier 2018 (RCA17-27007);
- Règlement sur les tarifs - exercice financier 2018 (RCA17-27008).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que les règlements sont maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements mentionnés ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

**FAIT À MONTRÉAL, CE 12<sup>E</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2017.**

**Le secrétaire d'arrondissement,**

**Magella Rioux**